



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | 30 mars 2022 VILLE DE NEUVILLE

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le mercredi 30 mars 2022, à 17 h 30, à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Serge Beaulieu  
Luc Bertrand  
Luc Delisle  
Anne-Sophie Paquet  
Simon Sheehy  
Denise Thibault

Sont également présents : Monsieur Francois-Michel Hardy, directeur de l'urbanisme et de l'environnement  
Madame Manon Jobin, trésorière  
Madame Lisa Kennedy, directrice générale et greffière  
Madame Mylène Robitaille, directrice des loisirs et des communications

### 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Bernard Gaudreau, maire et président de la séance, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 30.

Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2. **Embauche d'une responsable de la bibliothèque**

22-03-55

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection a procédé aux entrevues de plusieurs candidats;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection à la suite du processus d'embauche;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil nomme madame Josiane Babin au poste de responsable de la bibliothèque;

**QUE** madame Babin entre en fonction le 21 mars 2022, et que cette embauche soit soumise à une période de probation d'un an;

**QUE** le conseil souhaite la bienvenue et bon succès à madame Josiane Babin dans ses nouvelles fonctions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3. **Autorisation de signature – Entente de subvention tripartite**

22-03-56

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,**

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Neuville autorise monsieur le maire Bernard Gaudreau ou en son absence ou incapacité d'agir monsieur le maire suppléant Luc Delisle et madame la directrice générale et greffière Lisa Kennedy ou en son absence ou incapacité d'agir madame la trésorière Manon Jobin à signer pour et au nom de la Ville de Neuville, l'entente ainsi que tous les documents concernant la subvention à la Ville de Neuville qui pourrait être conclu en



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | 30 mars 2022**  
**VILLE DE NEUVILLE**

---

vue du financement du projet d'habitation *Les Belles Marées* entre la Municipalité, la Société d'habitation du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Période de questions**

Aucune question.

**5. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**22-03-57**

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Serge Beaulieu, le président lève la séance à 17 h 34.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière